



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Table des matières

I.	Contexte Economique et Législatif	3
A.	Situation Internationale et européenne	3
B.	Les engagements de la France et la loi de programmation des finances publiques.	4
C.	Un projet de loi de finances pour 2026 suspendu après la démission du gouvernement Bayrou.....	5
II.	1ers éléments de l'exercice 2025.	7
A.	A ce stade, les dépenses de fonctionnement hors intérêts sont conformes à la prévision projetée en juin 2025.	7
B.	Les produits de fonctionnement courant sont en baisse de 1,7%.	7
C.	L'épargne nette à ce stade s'élèverait à 14,9 M€	10
D.	Les dépenses d'équipement sont projetées sur la base d'une cible d'exécution à 80% 10	
E.	Situation des Autorisations de programmes budget principal et locations de bâtiments au 26 septembre	13
III.	La structure de la Dette	14
A.	Profil d'extinction de la dette	14
B.	Le type de risque.....	15
C.	La dette par organisme	15
IV.	La préparation du budget primitif 2026 consolidé hors SPIC: une préparation accélérée dans un contexte particulier	16
A.	Les dépenses de fonctionnement.....	16
B.	Les recettes de fonctionnement	17
	Une épargne nette significative permettant d'autofinancer les investissements	19
C.	Un volume d'investissement significatif	20
V.	Le budget eau potable	22
A.	Les premiers résultats 2025	22
B.	Situation des Autorisations de programmes au 26 septembre 2025	25
C.	La structure de la dette	26
D.	Les orientations 2026 pour le budget eau potable.....	27
VI.	Le budget assainissement	29
A.	Les premiers résultats 2025	29
B.	La structure de la Dette	30
C.	La situation des autorisations de programmes au 26 septembre 2025.....	33
D.	Les orientations budgétaires 2026 pour le budget assainissement.....	34
VII.	La feuille de route Financière	35
VIII.	LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES Enjeux et perspectives 2026.....	35

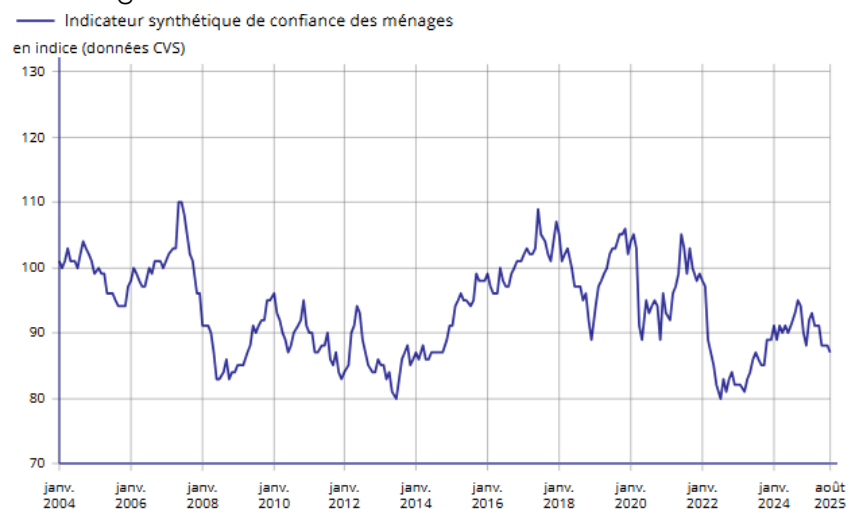
I. Contexte Economique et Législatif

A. Situation Internationale et européenne

La situation économique constatée en septembre traduit :

- Un ralentissement de l'économie américaine contrastant avec le dynamisme de 2024. Le taux de croissance annuel moyen devrait se réduire à +1,7%. Cet affaiblissement résulte de l'effet de l'incertitude sur la demande et l'environnement macroéconomique général. L'inflation devrait atteindre 2,7% en fin d'année.
- Un ralentissement plus modéré en chine. Le renforcement de la consommation privée est une priorité des autorités cette année, mais les mesures de soutien restent mesurées. L'activité du secteur manufacturier a été soutenue par la progression meilleure qu'attendu des exportations au premier semestre 2025, mais elle devrait maintenant subir le ralentissement de la demande mondiale et des échanges commerciaux avec les États-Unis causé par la hausse des droits de douane américains. Les pressions déflationnistes persistent.
- Enfin, dans la zone euro, l'accroissement en vue des dépenses militaires en Europe et le soutien budgétaire important en Allemagne redonneront un élan à la croissance de la zone euro en 2025 et 2026. L'inflation resterait modérée autour de la cible de 2%.
- La France évolue à rebours de cette timide embellie européenne. La croissance a bien résisté et a atteint 0,3% au 2^{ème} trimestre 2025, soutenue par un rebond de la production aéronautique et par celui de l'investissement des ménages, et ne décrocherait pas d'ici la fin de l'année (+0,3 % à l'été puis +0,2 % en fin d'année). Le PIB augmenterait ainsi de 0,8 % sur toute l'année 2025, porté par quelques secteurs mais globalement l'investissement redémarre un peu moins vite qu'ailleurs, les industriels perdent un peu plus de parts de marché, et le climat des affaires se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis l'été 2024 sans signe d'amélioration.

Surtout, la consommation n'embraye pas, En 2025, la croissance devrait diminuer à 0,7%, (contre 1,1% en 2024) en combinaison avec une détérioration du marché du travail (si le taux de chômage est stable au deuxième trimestre 2025 : 7,5%, il reste supérieur à son niveau 2024¹) et en raison de l'incertitude politique. La situation des ménages français apparaît paradoxale : avec une inflation qui resterait plus faible que dans les autres pays de la zone euro, à +1,2 % sur un an en décembre, (contre 2,3% en 2024), les achats y sont moins dynamiques et le taux d'épargne bat chaque trimestre un nouveau record à la hausse.



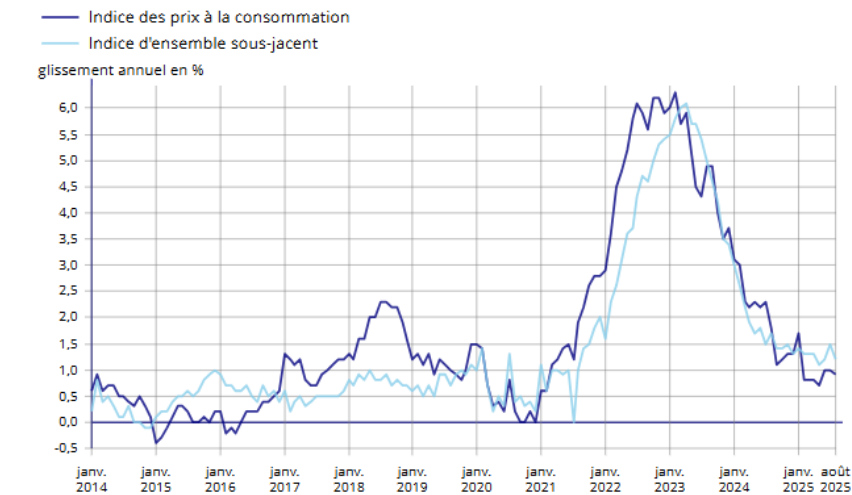
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee.

¹ Insee tableau d bord de la conjoncture 12/09/2025

Plusieurs aléas entourent, cependant, cette prévision de croissance à 1 %. Au niveau international, même si les décisions commerciales des États-Unis et les éventuelles ripostes des économies partenaires semblent se stabiliser, l'imprévisibilité de l'administration américaine reste forte. Le marché pétrolier demeure en outre très volatil et en France, l'incertitude est de nouveau montée d'un cran avec la chute du Gouvernement le 8 septembre, même si les mouvements sur les marchés financiers restent pour le moment en deçà de ceux enregistrés à l'été 2024 au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale. Si cette incertitude perdurait, elle fragiliserait la faible activité mais, à l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquent enfin les comportements d'achat.

Indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	0,0	0,1	- 0,1	- 0,1
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	0,0	0,0	- 0,1	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	0,0	- 0,2	- 0,1	0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,5	7,6	7,4
	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 30 avril 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 29 août 2025 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 15 août 2025.

B. Les engagements de la France et la loi de programmation des finances publiques.

Dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, l'objectif est de ramener la dette à 3% du PIB en 2029.

La France s'est ainsi engagée à économiser 120 Mds€ sur 5 ans soit 25 Mds€/an en moyenne avec une contrainte de baisse de ½ point de PIB soit 15 Mds€.

Dans ce cadre du redressement des comptes publics, la participation des collectivités territoriales et abordée :

Par la limitation de l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement : la LPFP fixe un objectif à l'inflation moins 0.5 point pour la période 2023-2027, soit

	2023	PLF 2024	2025	2026	2027
Inflation prévisionnelle	4,8%	2,5 %	2,0%	1,8%	1,8%
Effort sollicité	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dépenses de fonctionnement	4.3%	2.0%	1.5%	1.3%	1.3%

Par une diminution des recettes : le projet de loi de finances pour 2025 avait fixé un objectif de participation des collectives à 5 Mds €

La loi de finances 2025 ambitionnait ainsi de réduire **le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 5,8% en 2024² et après 5,4% en 2023. L'effort était ainsi chiffré à 60 Mds (dont 40 Mds d'économies et 20 Mds de recettes nouvelles). Les collectivités territoriales étaient appelées à participer à l'effort de redressement à hauteur de 5 Mds€

Après la démission du gouvernement Barnier cet effort a finalement été ramené de 5 à 2,2 Mds€. 2 mesures d'effort ont été conservées :

- la stabilisation de la dynamique de tva (estimée à 1,2 Mds€)
- le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales (DiLiCo 1Mds€)

A ce stade, dans un contexte de croissance économique faible, l'objectif de déficit public que le haut conseil aux finances publiques avait jugé loin d'être acquis à 5,4% du PIB reste atteignable sous réserve d'économies supplémentaires chiffrées à 5 Mds€.

C. Un projet de loi de finances pour 2026 suspendu après la démission du gouvernement Bayrou

Pour 2026 les orientations du projet de loi de finances du gouvernement Bayrou visent à faire passer le déficit à 4,6 % en 2026, à 4,1 % en 2027, 3,4 % en 2028 pour atteindre le seuil de 2,8 % en 2029. C'est donc un effort de 43,8 Mds€ qui seraient nécessaire en 2026 dont 5,3 Mds€ sur les collectivités

² Valeur note insee mars 2025



Source : Diaporama présenté le 15/07/2025 • Graphique : YCM / La gazette des communes

Pour atteindre cet objectif, les propositions de juillet 2025 sont les suivantes :

- Le DiLiCo, pourrait être porté à 2 Mds d'euros contre 1 Md€ en 2025. Le prélèvement sur le bloc communal à hauteur de 500 M€ en 2025 serait sans aucun doute revu à la hausse compte tenu du traitement particulier qui serait réservé aux départements. Pour mémoire 2127 collectivités ont été concernées en 2025.
Pour autant le gouvernement envisageait de réviser des critères en trouvant « des ajustements pour que les collectivités qui ont une bonne gestion soient incitées à la préserver » ; il pourrait consister en un critère de bonus/malus sur les dépenses /habitant ou par la prise en compte de charge de centralités.
- Le gel de la dynamique de la TVA est également envisagé. Il faut pour autant nuancer cette problématique. Un nouveau gel pourrait être plus favorable aux collectivités que l'application du dispositif initial de calcul sur l'évolution du produit en n-1. Or, les projections de recettes de tva tablent sur une baisse de 2 Mds€.
- Globalement 900 M€ sont attendus au titre des PSR, avec notamment la remise en cause de la compensation à 100% de la réduction des bases des établissements industriels mise en place en 2021 (soit 1,2 Mds €)
- La DGF serait préservée en volume (27,39 Mds€) mais non en valeur et les variables d'ajustement une nouvelle fois minorées à hauteur de 500 M€
- Les dispositifs dérogatoires de versement du FCTVA en année n ou n+1 pourraient être supprimés pour revenir à l'application de droit commun du versement en n+2
- Enfin l'Etat souhaite réorganiser ces agences et opérateurs (Ademe-Ugap...)

II. 1ers éléments de l'exercice 2025.

A. A ce stade, les dépenses de fonctionnement hors intérêts sont conformes à la prévision projetée en juin 2025.

k€	2022	2023	2024	bp 2025	projection atterrissage 2025
Charges fct courant strictes	47 584	47 453	51 254	55 220	54 967
		-0,3%	8,0%		7,2%
Charges à caractère général	10 804	7 720	9 231	10 397	9 419
Charges de personnel	12 698	15 042	16 303	16 950	16 961
Autres charges de gestion courante	23 966	24 573	25 612	27 714	28 428
Groupes d'élus	116	118	108	159	160
Atténuations de produits	29 263	29 112	29 131	29 057	31 257
Charges de fonctionnement courant	76 847	76 565	80 385	84 277	86 224
Charges exceptionnelles larges	809	4 669	2 504	3 051	47
Charges de fct hors intérêts	77 656	81 234	82 889	87 328	86 271
		4,6%	2,0%		4,1%
Intérêts	456	647	1 034	759	618
Charges de fonctionnement	78 112	81 881	83 923	86 569	86 890

L'augmentation affichée, 4,1%, est cohérente avec les prévisions budgétaires qui intégraient:

- une évolution de hausse des charges de personnel liée à l'application du GVT (glissement vieillesse technicité), la prise en compte sur une année complète de la création de 6 postes de chauffeurs/ripeurs à la direction de la collecte et de la valorisation des déchets au 1^{er} mai 2024 ainsi qu'à la hausse des cotisations CNRACL.
- l'ajustement des participations au SDIS au Symevad : 0,5 K€
- L'impact de la gratuité des transports pour 1 740 K€ en 2025.
- Ainsi que le reversement de fiscalité 2023 au profit du syndicat mixte delta 3, risque provisionné et qui a fait l'objet d'une reprise dans le cadre de la Décision modificative présentée en juin 2025 : 2 188 K€

B. Les produits de fonctionnement courant sont en baisse de 1,7%.

Cette évolution très en retrait des années précédentes s'explique essentiellement par la moindre progression des recettes fiscales au sens large (fiscalité + compensations.). En effet celles-ci représentent plus de 80% des recettes courantes.

k€	2022	2023	2024	bp 2025	projection atterrissage 2025
Produits fonctionnement courant stri	92 967	96 883	102 707	101 828	100 976
		4,2%	6,0%		-1,7%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	25 003	33 772	34 534	35 520	34 730
Fiscalité locale (731)	45 370	40 355	43 975	42 089	41 953
Dotations et participations	18 888	19 560	20 830	21 107	21 181
Autres produits de fct courant	3 706	3 196	3 369	3 112	3 112
Atténuations de charges	296	453	235	400	501
Produits de fonctionnement courant	93 263	97 336	102 942	102 228	101 477
		4,4%	5,8%		-1,4%
Produits exceptionnels larges	521	2 476	24	172	3 600
Produits de fonctionnement	93 784	99 812	102 966	102 400	105 077
		6,4%	3,2%		2,1%

On constate ainsi sur 2025 :

- L'absence à ce stade de rôles supplémentaires (2,5 M€ en 2024)
- L'impact du gel de la dynamique de la fraction de TVA
- La baisse du produit de la TASCOM
- La reprise sur provision
 - Reprise de la provision pour le reversement de fiscalité
 - Reprise sur la provision constituée au Budget primitif pour faire face aux mesures de participation au redressement des finances publiques (mécanisme de précaution devenu DiLiCo- suppression du FCTVA en fonctionnement-élargissement des variables d'ajustement...) au regard de la loi de finances définitive

Le détail du produit fiscal au sens large permet d'identifier :

- La moindre évolution des impôts ménages et économiques mais également des compensations avec la baisse significative (-14%) de la dotation de compensation de la réforme de la TP intégrée dans les variables d'ajustement

k€	2022	2023	2024	projection atterrissage 2025
Impôts ménages larges	7 810	8 531	8 732	8 834
		9,2%	2,4%	1,2%
Produit TH	555	681	587	496
Produit FB	6 351	6 766	7 043	7 205
Produit FNB	174	190	205	206
Taxe additionnelle FNB	170	191	216	217
Compensations ménages	560	703	680	710
CET large	29 559	23 633	26 341	27 413
		-20,0%	11,5%	4,1%
Produit de CFE	14 765	15 448	16 706	17 254
Produit de la CVAE	7 530			
Produit de l'IFER	499	566	617	628
Produit de la TASCOT	2 736	3 139	3 412	2 977
Compensations TP/CFE/CVAE	4 029	4 480	5 606	6 553
Rôles supplémentaires	415	5	2 528	0
Compensations réformes	26 324	34 880	34 745	34 763
		32,5%	-0,4%	0,1%
DCRTP	3 069	3 069	3 045	2 619
FNGIR	5 924	5 925	5 925	5 925
Fraction TVA-TH nette	17 331	17 646	17 645	17 895
Fraction TVA-CVAE nette		8 240	8 130	8 323
Teom / Reom	11 441	12 018	12 728	12 980

Parallèlement les dotations de l'Etat sont en baisse de 1,8%.

k€	2022	2023	2024	projection atterrissage 2025
DGF	10 836	10 890	11 100	10 898
+ Fonds de péréquation	1 748	1 802	1 738	1 713
= DGF et fonds de péréquations	12 584	12 691	12 838	12 611

La charge de la dette bénéficie du désendettement et de la stabilisation des taux d'intérêt

k€	2022	2023	2024	2025
Capital	3 006	2 984	3 185	3 245
Intérêts	456	647	1 034	618
Annuité de la dette	3 462	3 631	4 219	3 863

k€	2022	2023	2024	2025
Encours brut 31/12	29 253	26 279	23 263	20 018

C. L'épargne nette à ce stade s'élèverait à 14,9 M€

Pour mémoire, l'impact de la loi de finances 2025 avait été anticipé lors du budget. La provision réalisée a été affectée, via la DM n°1 en juin. Cela se traduit donc par une dépense exceptionnelle au BP et une recette exceptionnelle au CFU.

Levier	Estimation BP	Impact loi de finances
Mécanisme de Précaution	1 394 K€	DILICO. Agglo non concernée à ce stade
Gel de la part dynamique de la TVA	600 K€	857 K€
Réduction du taux de FCTVA	280 K€	Disposition non retenue dans la LFI
Augmentation de 4 points de la participation CNRACL	287 K€	230 K€
Réduction de la DC RTP	470 K€	380 K€
Total	3 030 K€	1 467 K€

La reprise sur provision concerne également le reversement de fiscalité à delta 3 provisionné en 2024.

	2022	2023	2024	bp 2025	projection atterissage 2025
Produits de fonctionnement courant	93 263	97 336	102 942	102 230	101 477
- Charges de fonctionnement courant	76 847	76 565	80 385	82 915	86 224
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	16 416	20 771	22 557	19 315	15 253
+ Solde exceptionnel large	- 288	- 2 193	- 2 480	- 2 881	3 553
= Produits exceptionnels larges*	521	2 476	24	170	3 600
- Charges exceptionnelles larges	809	4 669	2 504	3 051	47
= EPARGNE DE GESTION (EG)	16 128	18 578	20 077	16 434	18 806
- Intérêts	456	647	1 034	759	618
= EPARGNE BRUTE (EB)	15 672	17 931	19 043	15 675	18 187
- Capital	3 006	2 984	3 185	3 427	3 245
= EPARGNE NETTE (EN)	12 666	14 947	15 858	12 248	14 943

D. Les dépenses d'équipement sont projetées sur la base d'une cible d'exécution à 80%

k€	2022	2023	2024	projection atterissage 2025
Dépenses d'équipement	16 919	15 154	19 237	23 526
Dépenses directes d'équipement	13 506	10 631	10 044	11 285
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	3 413	4 522	9 193	12 241
Opérations pour compte de tiers (dépenses)	847	308	225	500

On constate ainsi une accélération des versements de fonds de concours aux bailleurs et communes (12,2 M€) et dans une moindre mesure une hausse des dépenses d'équipement (travaux-acquisitions)

Pour autant ces dépenses, conformément à la prévision budgétaire sont financées sans recours à l'emprunt mais par prélèvement sur le fonds de roulement.

k€	2022	2023	2024	projection atterrissage 2025
Dépenses d'investissement hors dett	18 374	16 871	25 158	24 402
Dépenses d'équipement	16 919	15 154	19 237	23 526
Dépenses directes d'équipem	13 506	10 631	10 044	11 285
Dépenses indirectes (FdC + S.	3 413	4 522	9 193	12 241
Opérations pour cpte de tiers (dé	847	308	225	500
Dépenses financières d'inv.	608	1 409	5 695	376
Dép d'inv hors annuité en capital	18 374	16 871	25 158	24 402
Financement de l'investissement	21 373	21 758	24 014	21 861
EPARGNE NETTE	12 666	14 947	15 858	14 943
Ressources propres d'inv. (RPI)	2 748	4 350	7 436	4 879
FCTVA	574	1 421	1 436	1 548
Produits des cessions	401	672	2 005	2 239
Diverses RPI	1 773	2 257	3 995	1 092
Opérations pour cpte de tiers (rec)	607	349	140	0
Fonds affectés (amendes, ...)	0	972	580	0
Subventions yc DETR / DSIL	2 352	973	0	2 040
Emprunt	3 000	168	0	0
Variation du résultat global de clôture	2 998	4 887	- 1 144	- 2 541
k€	2022	2023	2024	2025
Résultat Global de Clôture (RGC)	16 376	21 152	20 003	17 462

E. Situation des Autorisations de programmes budget principal et locations de bâtiments au 26 septembre

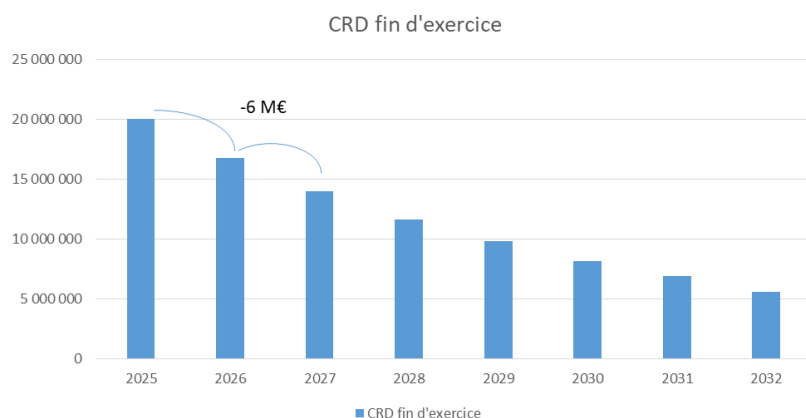
Programme	Montant prévu de l'AP	AP conso antérieure	2025	réalisé 2025 en ttc	réalisé 2025 en ht	2026	2027	2028	2029	2030	2031
RECONQUETE FILET MORAND	5 268 080,95	5 242 886,15	11 024,00	6 091,38	6 091,38	14 170,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PAS EP SECTEUR NORD	4 733 692,75	650 743,95	56 500,00	0,00	0,00	489 500,00	2 750 000,00	786 948,80	0,00	0,00	0,00
TRAME VERTE	3 938 674,23	3 937 174,23	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PAS EP SECTEUR CENTRE	7 993 274,38	7 853 274,38	130 000,00	92 568,88	92 568,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HABITAT PLH	2 875 644,43	2 608 193,60	49 300,00	49 300,00	49 300,00	218 150,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACQUISITIONS FONCIERES	3 460 528,94	1 269 478,94	734 800,00	484 785,00	484 785,00	1 456 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CENTRE GARE LIBERCOURT	31 736,60	31 736,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ACQUISITION VEHICULES	6 744 960,00	2 894 570,23	639 348,00	638 624,01	638 624,01	2 151 840,00	1 044 000,00	15 201,77	0,00	0,00	0,00
AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE 2	7 770 041,51	3 176 380,90	659 416,00	261 436,86	261 436,86	3 056 933,61	877 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANRU ZAC DES 2 VILLES	3 954 826,40	497 968,20	473 032,50	423 640,00	423 640,00	2 795 895,40	187 930,30	0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMMATION COLONNE ENTERRE	2 200 000,00	394 602,50	256 755,35	256 755,35	256 755,35	476 244,65	266 000,00	806 397,50	0,00	0,00	0,00
DEVECO ET COMMERCE N°2	1 981 376,31	198 376,31	504 000,00	283 620,84	283 620,84	762 500,00	491 500,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
ENFOUISSEMENT NTIC 24-26	3 605 719,90	-40 000,00	1 760 948,31	916 910,45	764 092,05	1 844 771,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GESTION EAUX PLUVIALES ERBM	4 737 004,56	24 154,33	1 300 724,41	1 261 813,52	1 261 813,52	2 276 698,13	522 124,55	159 240,23	0,00	415 286,27	38 776,64
FDC Cadre intervention PTE 2,5	35 000 000,00	6 066 874,00	5 433 126,00	3 707 023,00	3 707 023,00	6 500 000,00	7 000 000,00	5 500 000,00	4 500 000,00	0,00	0,00
FDC VOIRIES COMMUNAUTAIRES	15 000 000,00	1 142 518,00	3 057 482,00	734 431,00	734 431,00	3 300 000,00	4 000 000,00	2 000 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00
FDC NAUTIQUE ET SPORTIF	7 831 764,21	7 331 764,21	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOUVEAU PLH	5 900 000,00	0,00	124 000,00	15 103,00	15 103,00	1 173 000,00	1 370 000,00	1 250 000,00	995 000,00	988 000,00	0,00
NTIC ERBM	1 154 305,33	0,00	282 295,00	223 010,77	186 708,38	569 953,96	146 633,23	50 722,14	0,00	86 436,64	18 264,36
NX DISPOSITIFS ANAH	4 912 766,88	797 795,77	130 000,00	78 456,00	78 456,00	750 000,00	765 000,00	1 058 890,61	555 000,00	856 080,50	0,00
PROJET DELSOL	4 500 000,00	772 777,26	414 000,00	292 360,31	292 360,31	500 000,00	1 115 000,00	1 698 222,74	0,00	0,00	0,00
REFONTE DU RCM	1 170 486,00	89 236,58	581 334,00	63 432,43	63 432,43	320 000,00	179 915,42	0,00	0,00	0,00	0,00
REHABILITATION VOIRIES ZAEC	12 186 921,53	2 106 544,34	97 000,00	0,00	0,00	5 945 310,19	4 038 067,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REQUALIF CITES MINIERES BAILIRS	11 365 500,00	3 345 178,41	3 672 850,00	2 493 800,00	2 493 800,00	4 026 624,97	320 846,62	0,00	0,00	0,00	0,00
SITE 9-9 BIS	5 064 357,34	1 259 610,71	125 578,00	50 370,77	50 370,77	3 346 235,63	332 933,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZAC DES 2 VILLES MOU	12 928 235,35	155 420,94	419 323,00	228 925,39	228 925,39	2 154 677,00	4 500 000,00	4 102 340,24	1 596 474,17	0,00	0,00
NOUVEAUX BATIMENTS ECONOMIQUES	4 374 193,81	429 775,37	76 418,44	28 658,57	23 882,14	0	0	0	0	0	0

III. La structure de la Dette

Au 31 décembre 2025, la dette de la collectivité s'élèvera pour les budgets gérés en M57, budget principal et annexes administratifs, à 20,18 M€³ sur l'ensemble des budgets. Aucun nouvel emprunt n'a été budgété pour cet exercice. L'encours est donc une nouvelle fois en baisse de 3,2 M€. La situation est la suivante :

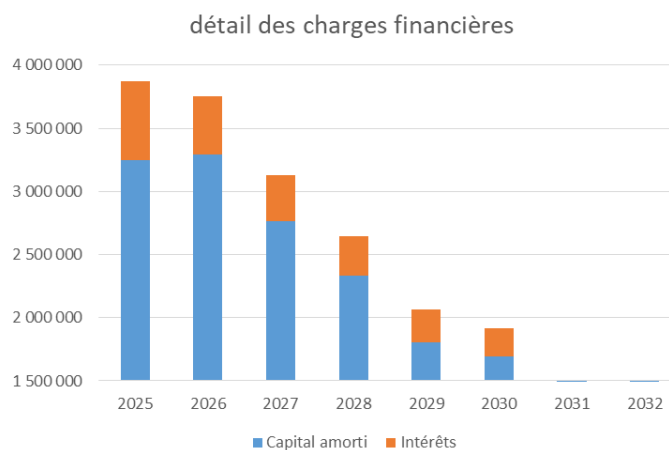
Budget	Capital Restant dû au 31/12/2024
Principal	11 553 998.09 €
Locaux Commerciaux	3 958 284.28 €
Zones d'activité	923 827.24 €
ZAC Sainte Henriette	1 929 367.00 €
NTIC	1 652 499.86 €
Total	20 017 976,47 €

A. Profil d'extinction de la dette



Le profil d'extension de la dette des budgets m57 laisse apparaître une baisse significative entre 2025 et 2027 (-6 M€).

La diminution des frais financiers a donc un impact sur l'épargne brute et la capacité à réinvestir.



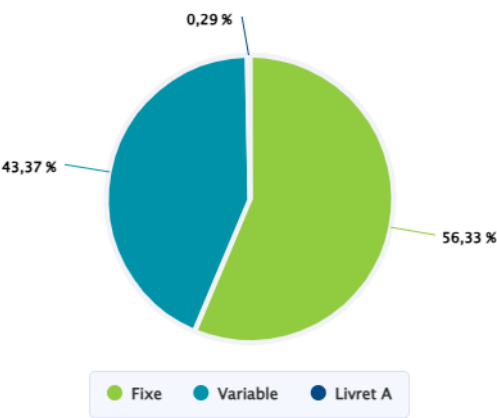
³ Les budgets qualifiés de service public industriel et commercial (assainissement et eau potable) seront évoqués dans la partie dédiée)

Sur les 3 prochaines années, la charge de la dette sera ainsi été réduite de 8,4 M€

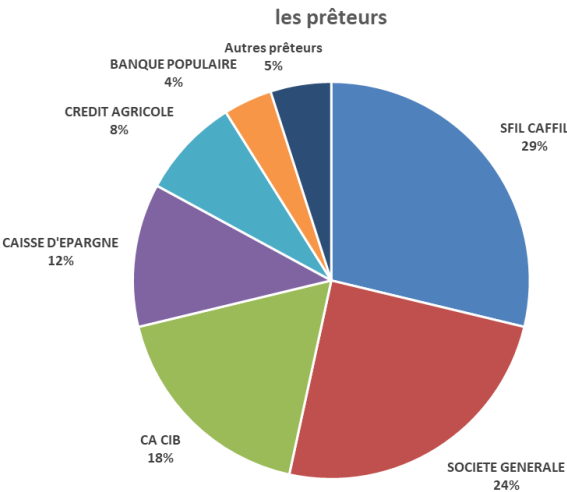
	intérêts	capital amorti	encours au 31/12	évolution de la charge financière
31/12/2024			23 263K€	
31/12/2025	618K€	3 245K€	20 018K€	
31/12/2026	462K€	3 291K€	16 727K€	-3 291K€
31/12/2027	371K€	2 760K€	13 967K€	-2 760K€
31/12/2028	313K€	2 332K€	11 635K€	-2 332K€
totaux		11 628K€		-8 383K€

B. Le type de risque

Au 31/12/2025, la dette consolidée se compose de 3 types de risques :



L'ensemble des emprunts est en catégorie A1 selon la charte Gissler. Le taux moyen s'élève à 2,44 % contre 2,96% au 31 décembre 2024



C. La dette par organisme

La dette consolidée repose sur plusieurs entités, les trois premiers prêteurs représentent plus de 70% du montant total de la dette. (La SFIL est l'organisme gestionnaire des prêts contractés avec la banque postale)

IV. La préparation du budget primitif 2026 consolidé hors SPIC: une préparation accélérée dans un contexte particulier

- **Le budget primitif sera présenté au conseil communautaire du 11 décembre.** Si cette date peut rassurer sur le fonctionnement du 1^{er} trimestre en période électorale, elle suppose un budget qui s'équilibre sans connaissance et reprise des résultats de l'exercice en cours. Pour mémoire ces excédents permettant de financer le Budget 2025, se sont élevés, en 2024, à 12,2 M€ pour le budget assainissement (SPIC) et à 14 M€ pour les budgets administratifs (SPA).
- **Il doit prendre en compte un contexte national incertain au regard de l'absence de gouvernement et de projet de loi de finances clair.** Il est quasiment acquis que le calendrier d'élaboration de la loi de finances ne sera pas respecté et qu'une loi spéciale sera présentée au parlement, laissant de nombreuses inconnues, alors que **la participation significative des collectivités territoriales au redressement des comptes publics, est une certitude**
- **C'est un budget de continuité :** qui laisse des marges de manoeuvre financières et décisionnelles pour l'équipe 2026/2032 et qui devra être complété par un budget supplémentaire permettant la reprise et l'affectation des excédents 2025.
- **Enfin et pour autant c'est un budget effectif.**
 - Qui porte des choix : Gratuité des transports au 1^{er} janvier- poursuite des chantiers démarrés- poursuite du déploiement des 95 actions du PTE.
 - Qui respecte nos variables de pilotage
 - Disposer d'une épargne brute représentant 10 à 15% des produits de fonctionnement afin de sanctuariser un autofinancement
 - Doter le territoire en équipement et préparer l'avenir tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 9 ans sur le budget général ;
 - Conserver un fonds de roulement proche des 12 millions d'euros correspond à deux mois de dépenses de fonctionnement
 - Qui s'inscrit dans la trajectoire financière cadre du pacte financier et fiscal de solidarité actualisée en juin 2025.

A ce stade, le travail démarré intègre les données suivantes :

A. Les dépenses de fonctionnement

Les hypothèses retenues prennent en compte

- une amélioration des taux de consommation supérieurs à 90%
- Globalement une indexation pour l'année 2026 sur l'inflation prévisionnelle de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 soit 1.8% pour l'année 2026.
- **Une évolution des charges de personnel** limitée à l'application des décisions nationales et au Glissement Vieillesse Technicité, sans nouvelle création nette de poste. Tout départ fera l'objet d'un réexamen de la fiche de postes. Pour autant elles doivent intégrer la hausse des cotisations CNRACL (215 K€ /an)
- des charges de gestion courantes qui intègrent :

Les montants des participations aux satellites mis à jour selon les documents transmis par les partenaires.

La prise en charge de la gratuité totale au 1^{er} janvier 2026 estimée à 1 M€ supplémentaire par rapport à 2025.

- le **maintien de l'Attribution de Compensation exceptionnelle** (2,2 M€) jusque la fin du mandat conformément à la délibération du 24 février 2025 ;
- En revanche il n'est pas prévu à ce stade de reversement de fiscalité au syndicat mixte delta 3 dans l'attente de la finalisation de la convention organisant ce reversement et de la mise en place du « groupe de travail finances » prévu au règlement intérieur du syndicat.

La projection 2027 intègre ces mêmes paramètres et affiche la fin de l'AC exceptionnelle (atténuations de produits)

k€	2024	projection atterrissage 2025	projection BP 2026	projection 2027
Charges fct courant strictes	51 254	54 967	56 893	57 637
<i>évolution nominale</i>	<i>8,0%</i>	<i>7,2%</i>	<i>3,5%</i>	
Charges à caractère général	9 231	9 419	9 570	9 695
Charges de personnel	16 303	16 961	17 555	18 170
Autres charges de gestion courante	25 612	28 428	29 607	29 612
Atténuations de produits	29 131	31 257	28 983	26 839
Charges de fonctionnement courant	80 385	86 224	85 876	84 476
<i>Evolution nominale</i>	<i>5,0%</i>	<i>7,3%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>-1,6%</i>
Charges exceptionnelles larges	2 504	47	30	30
Frais financiers divers (66 hs int.)	3	26	15	15
Charges exceptionnelles (67)	19	21	15	15
Provisions semi-budgétaires (68)	2 482	0	0	0
Charges de fct hors intérêts	82 889	86 271	85 906	84 506
<i>Evolution nominale</i>	<i>2,0%</i>	<i>4,1%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>-1,6%</i>

Au regard de cette projection l'évolution des dépenses réelles 2026 (dépenses de classe 6) restera inférieure à périmètre constant aux préconisations de la loi de programmation des finances publiques (inflation -0,5%).

B. Les recettes de fonctionnement

Globalement les produits courants s'élèveraient à 102,5 M€ en 2026.

k€	2024	projection atterrissage e 2025	projection BP 2026	projection 2027
Produits fonctionnement courant stricts	102 707	100 976	101 962	102 817
<i>Evolution nominale</i>	<i>6,0%</i>	<i>-1,7%</i>	<i>1,0%</i>	<i>0,8%</i>
Impôts et taxes (73 sauf 731)	34 534	34 730	34 763	34 712
Fiscalité locale (731)	43 975	41 953	43 014	43 864
Dotations et participations	20 830	21 181	21 340	21 395
Autres produits de fct courant	3 369	3 112	2 845	2 845
Atténuations de charges	235	501	501	501
Produits de fonctionnement courant	102 942	101 477	102 463	103 318
<i>Evolution nominale</i>	<i>26,7%</i>	<i>-1,4%</i>	<i>1,0%</i>	<i>0,8%</i>
repises/provisions	24	3 600	0	0
Produits financiers divers (76 hs int.)	3	0	0	0
Produits exceptionnels (77)	21	0	0	0
Reprises/provisions (78)	0	3 600	0	0
Produits de fonctionnement	102 966	105 077	102 463	103 318
<i>Evolution nominale</i>	<i>26,8%</i>	<i>2,1%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>0,8%</i>

Au regard des échanges sur la loi de finances, les produits fiscaux ont été ajustés sur la base d'une revalorisation forfaitaire 2026 et 2027 calée sur l'inflation prévisionnelle.

k€	2024	2025	2026	2027	Moy.	Moy .y cprs compens at.
Produit TH	587	496	512	530	-3,3%	-3,3%
Produit FB	7 043	7 205	7 321	7 439	1,8%	1,8%
Produit FNB	205	206	209	213	1,3%	1,3%
Produit 3 Taxes ménages	7 835	7 907	8 042	8 182	1,5%	1,5%
Produit CFE	16 706	17 254	17 511	17 799	2,1%	3,4%
Produit fiscal total	24 541	25 161	25 552	25 981	1,9%	2,9%

Les compensations de TH et CVAE par une fraction de TVA sont figées sur le niveau 2025 soit 26,2 M€ dont 17,9 M€ au titre de la TH et 8,3 M€ au titre de la CVAE.

Enfin les dotations globales (13,5M€) sont stabilisées sur la période dans la mesure où la baisse régulière de la DC RTP, (variable d'ajustement) compense l'évolution favorable de la dotation d'intercommunalité. Il faut également rappeler l'impact du calcul du CIF (coefficient d'intégration fiscale). Celui-ci s'élevait à 43,40% en 2024, mais EST passerait sous la barre des 43% à partir de 2025 sous l'effet de l'AC exceptionnelle attribuée à compter de 2023 (le calcul se base sur les données n-2).

La charge de la dette s'allège sur la période puisque l'agglomération n'a pas eu recours à l'emprunt en 24 et 2025. La projection sur 2026, compte tenu est actuellement sans recours à l'emprunt. Les modalités d'équilibre devront tenir compte de l'absence de reprise de résultats 2025.

k€	2024	projection atterrissage 2025	projection BP 2026	projection 2027
Intérêts bruts	1 034	618	466	378
Capital	3 185	3 245	3 291	2 760
	4 219	3 863	3 757	3 139
		-8,4%	-2,8%	-16,5%

Une épargne nette significative permettant d'autofinancer les investissements

k€	2024	projection atterrissage 2025	projection BP 2026	projection 2027
Produits de fonctionnement courant	102 942	101 477	102 463	103 318
- Charges de fonctionnement courant	80 385	86 224	85 876	84 476
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	22 557	15 253	16 587	18 841
+ Solde exceptionnel large	- 2 480	3 553	- 30	- 30
= Produits exceptionnels larges*	24	3 600	0	0
- Charges exceptionnelles larges	2 504	47	30	30
= EPARGNE DE GESTION (EG)	20 077	18 806	16 557	18 811
- Intérêts	1 034	618	466	378
= EPARGNE BRUTE (EB)	19 043	18 187	16 091	18 433
- Capital	3 185	3 245	3 291	2 760
= EPARGNE NETTE (EN)	15 858	14 943	12 800	15 673

Sur la base de ses hypothèses, l'épargne nette diminue en 2025 et 2026. Elle repart à la hausse en 2027 avec la fin de l'AC exceptionnelle et l'extinction d'un emprunt.

Les ratios d'analyse liés à l'épargne s'inscrivent correctement dans les objectifs visés.

	2024	2025	2026	2027
Excéd. brut courant / Produits Fct	21,9%	14,5%	16,2%	18,2%
Epargne brute / Produits Fct	18,5%	17,3%	15,7%	17,8%
Epargne nette / Produits Fct	15,4%	14,2%	12,5%	15,2%
Epargne nette / Dép. d'inv. (hors dett	63,0%	61,2%	50,3%	67,1%
Annuité / Produits Fct	4,1%	3,7%	3,7%	3,0%

C. Un volume d'investissement significatif

Les prévisions pluriannuelles d'investissement, au regard des autorisations de programmes votées et des programmes annuels s'élèvent à 75M€ sur la période 2025/2027.

Elles comprennent plus particulièrement

- les Fonds de concours et subventions d'équipement pour un montant de 33 M€
- l'opération de la ZAC des 2 villes portée par l'agglomération en maîtrise d'ouvrage unique : 7M€

Les opérations d'équipement propre et autres dépenses pour 33,2 M€ (Les dépenses financières en 2024 correspondent à des flux financiers entre le budget principal et le budget de zones).

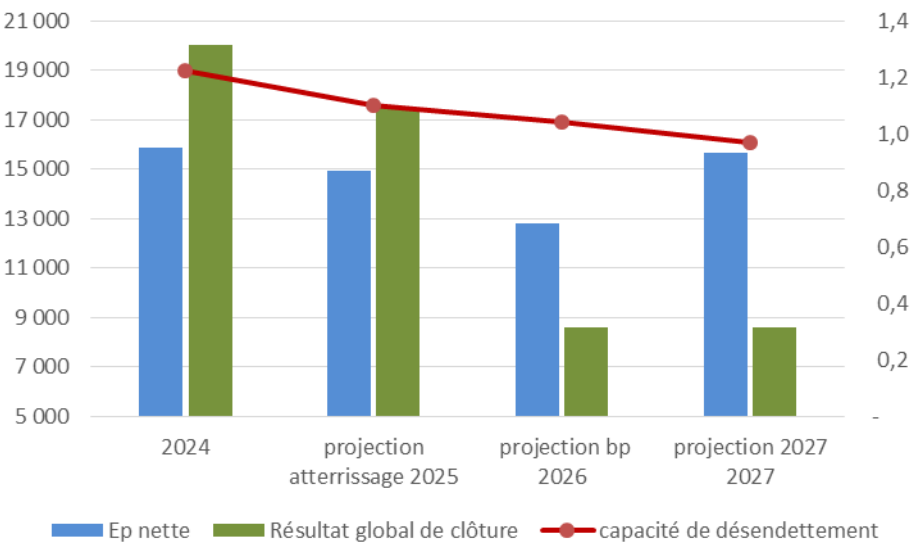
En crédit de paiement, la prévision est établie sur la consommation 2025.

k€	2024	projection atterrissage 2025	projection BP 2026	projection 2027
Dépenses d'investissement hors dette	25 158	24 402	25 463	23 348
Dépenses d'équipement	19 237	23 526	22 989	18 448
Dépenses directes d'équipement	10 044	11 285	12 121	8 660
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	9 193	12 241	10 868	9 788
Opérations pour cpte de tiers (dép)	225	500	2 074	4 500
Dépenses financières d'inv.	5 695	376	400	400
Dép d'inv hors annuité en capital	25 158	24 402	25 463	23 348

k€	2024	projection atterrissage 2025	projection BP 2026	projection 2027
Dép d'inv hors annuité en capital	25 158	24 402	25 463	23 348
Financement de l'investissement	24 014	21 861	16 600	23 348
EPARGNE NETTE	15 858	14 943	12 800	15 673
Ressources propres d'inv. (RPI)	7 436	4 879	2 300	2 300
FCTVA	1 436	1 548	1 300	1 300
Produits des cessions	2 005	3 331		
Diverses RPI	3 995	0	0	0
Opérations pour cpte de tiers (rec)	140	0	1 000	1 000
Subventions yc DETR / DSIL	580	2 040	500	500
Emprunt	0	0	0	3 875
Variation du résultat global de clôture	- 1 144	- 2 541	- 8 863	0

A ce stade l'équilibre global laisse à penser qu'il n'y aurait pas nécessité de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2026. Cependant, compte tenu d'un vote du budget avant la clôture de l'exercice donc sans reprise de l'excédent, un emprunt d'équilibre sera probablement affiché dans l'attente du vote du Budget supplémentaire.

Une situation financière qui permet d'envisager la préparation du pacte financier et fiscal de solidarité du prochain mandat dans des conditions satisfaisantes.



LES BUDGETS ANNEXES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A moyen terme plusieurs facteurs vont impacter les budgets eau potable et assainissement :

- l'impact des redevances versées à l'agence de l'eau qui sont calculées sur un coefficient de performance des réseaux de l'agglomération : connaissance des réseaux/qualité
- la réflexion sur la prochaine organisation du service de production-distribution –collecte-traitement de l'eau compte tenu de la fin des 2 DSP actuelles AU 31 décembre 2028 (eau potable) et 31 décembre 2027 (assainissement-eaux pluviales).
- les investissements nécessaires afin de mettre aux normes nos équipements
- les équipements nécessaires à la protection et aux traitements de l'eau de plus en plus poussés (recherche des nitrates/PFAS...)
- la réduction nécessaire des consommations
- l'équilibre du prix de l'eau entre les 2 services eau potable/assainissement

Aussi l'agglomération a démarré un travail d'audit financier en collaboration avec la banque des territoires. Il permettra de définir les plans pluriannuels d'investissements sur la base des schémas directeurs dans le cadre d'une faisabilité financière supportable par l'agglomération (le recours à l'emprunt) et l'usager (prix de l'eau).

Les éléments prospectifs présentés ici seront donc impactés par cette réflexion.

Les éléments technico-financiers sont par ailleurs présentés dans le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau et Assainissement.

V. Le budget eau potable

A. Les premiers résultats 2025

Les recettes 2025 sont prévues en hausse de 430 K€ sous l'effet de l'encaissement de la part performance estimée à hauteur de 130 K€ et d'une augmentation de l'encaissement de la part délégataire.

Parallèlement les charges de fonctionnement estimées à 922 K€ tiennent compte de la participation au sage Marque-Deûle (SyMMAD) et du versement à l'agence de l'eau de la redevance performance soit 130 K€. (Cette somme fera l'objet d'un rattachement dans la mesure où la participation 2025 sera appelée au 1^{er} trimestre 2026).

Sans recours à l'emprunt en 2024, la charge de la dette est stabilisée et l'épargne nette s'élèverait à 2 596 K€ en hausse de 143 K€.

k€	2022	2023	2024	BP 2025	estimation 2025
Produits fct courant (A)	2 277	2 019	3 388	3 909	3 818
Produits des services	81	35	0	4	134
Subventions d'exploitation	33	0	18	105	0
Autres produits de gestion courante	2 163	1 984	3 370	3 800	3 684
Produits fonctionnement (C = A+B)	2 279	2 020	3 388	3 909	3 818
Charges fonctionnement courant (D)	503	570	582	771	922
Charges à caractère général	83	221	184	311	462
Charges de personnel	420	349	399	400	400
Autres charges de gestion courante	0	0	0	60	60
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	1 774	1 449	2 806	3 138	2 896
Charges exceptionnelles larges (E)	0	131	54	0	0
EPARGNE DE GESTION (C-F)	1 776	1 319	2 752	3 138	2 896
Intérêts (G)	35	67	79	79	80
Charges de fonctionnement (I = F+G)	538	768	715	850	1 002
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	1 741	1 252	2 673	3 059	2 816
Capital (K)	143	207	220	300	220
EPARGNE NETTE (L = J-K)	1 598	1 045	2 453	2 759	2 596

En investissement l'année 2025 se caractérise par une accélération des dépenses (+ 1,9 M€) liée à une consommation anticipée à 80% des dépenses prévues.

k€	2022	2023	2024	BP 2025	estimation 2025
Dépenses d'inv hors annuité en capit	2 904	2 466	3 170	5 819	5 029
Dépenses d'inv. hors dette	2 904	2 466	3 170	5 819	5 029
EPARGNE NETTE	1 598	1 045	2 453	2 759	2 596
Ressources propres d'inv. (RPI)	653	295	0	0	0
Opérat° pour compte de tiers (Rec)	0	50	50	50	50
Subventions yc affectations	49	0	28	224	197
Emprunt	19	1 000	0	3 167	3 086
Variation du résultat global de clôture	- 585	- 78	- 639	381	900
Résultat Global de Clôture (RGC)	314	237	- 400	0	500

Compte tenu de l'absence de fonds de roulement, le recours à l'emprunt est indispensable en 2025. Le montant estimé à 3 M€ sera ajusté au besoin en clôture afin de réduire les frais financiers impactant 2026.

Fin 2025, le fonds de roulement s'élèverait ainsi à 500 K€.

Les projets significatifs portent sur :

Evin-Malmaison	rues Zola-Bizet-Gambetta - Pantigny et Berlioz	1 352 K€
Hénin-Beaumont	place de la république- impasse des hauts marchés-rue Basly- bd Leterme	1153 K€
Oignies	cit� empire-rues Renan-Moulin-Fusill�s et Cl�menceau	875 K€
Travaux eau potable sur les cit�s ERBM	Noyelles-Godault-Drocourt- Oignies	600 K€

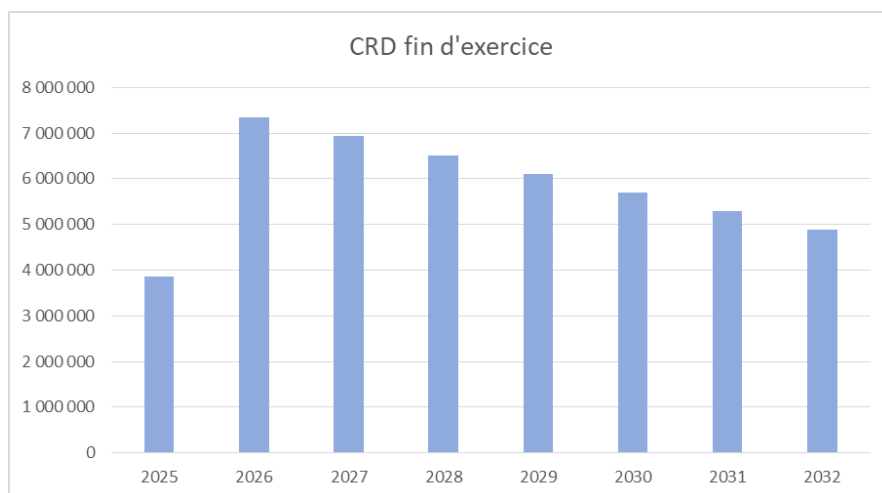
B. Situation des Autorisations de programmes au 26 septembre 2025

Programme	Montant prévu de l'AP	AP conso antérieure	2025	réalisé 2025 en ttc	réalisé 2025 en ht	2026	2027	2028	2029
PAV15/17	1 145 068,88	846 868,88	13 200,00	1 959,55	1 632,96	285 000	0,00	0,00	0,00
EAU POTABLE ERBM	3 196 575,18	20 779,30	627 006,36	715 826,43	597 921,65	1 658 047	439 153,09	173 078,40	278 510,63
GEST RESEAUX EAU POTABLE 24-26	10 989 432,25	1 923 932,25	5 215 500,00	4 063 910,00	3 386 591,67	3 850 000	0,00	0,00	0,00
PAV 24/26	1 185 000,00	0,00	24 000,00	2 187,40	1 822,83	1 161 000	0,00	0,00	0,00
PEPS 2018	6 502 451,28	6 467 975,61	34 475,67	41 370,80	34 475,67	0	0,00	0,00	0,00

C. La structure de la dette

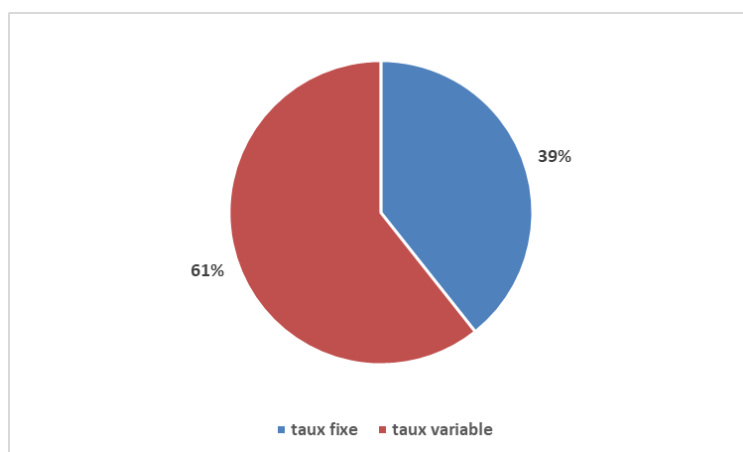
La dette au 1^{er} octobre s'élève à 3,9 M€ elle est composée de 4 emprunts. Son taux moyen est de 1,40% et sa durée résiduelle de 18 ans.

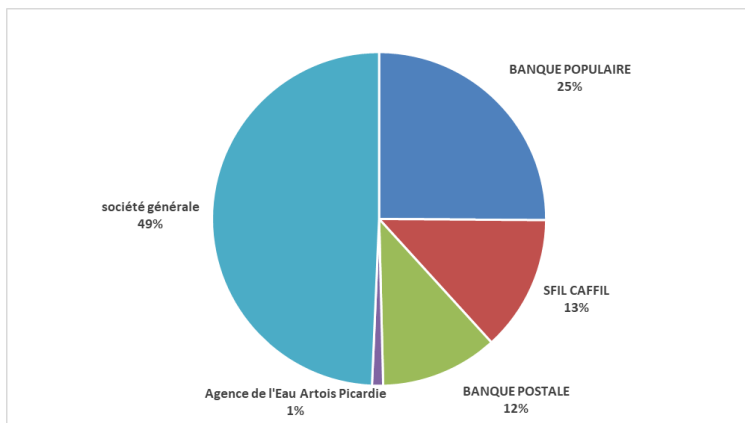
Cependant dans le cadre de l'équilibre budgétaire 2025, un prêt de 3,8 M€ a été contracté avec une phase revolving qui permet d'adapter les tirages aux besoins de trésorerie.



Il n'engendrera de remboursement de capital qu'à compter de sa consolidation totale au 30 juin 2026.

A l'issue de la phase consolidation, la dette sera composée à 61% de taux variable « simples ».





Les 5 emprunts constituant la dette sont classés en cat A de la charte Gissler.

Ils sont contractés auprès de 4 prêteurs principaux

D. Les orientations 2026 pour le budget eau potable

Plusieurs éléments vont impacter les budgets eau potable et assainissement

A ce stade la préparation budgétaire 2026 est encadrée par les hypothèses suivantes :

- une stabilité des recettes. Celles-ci seront ajustées en fonction des encaissements effectifs et de l'impact du coefficient de performance qui sera appliqué par l'agence de l'eau.
- une reconduction des contre-valeurs et redevance performance. Ces écritures sont quoiqu'il en soit équilibrées.
- Un maintien des charges de personnel affecté à la gestion de cette compétence.
- La hausse de la charge de la dette consécutive à l'emprunt contracté en 2025.

Ces hypothèses entraînent une légère baisse de l'épargne nette.

k€	2024	estimation 2025	DOB 2026
Produits fct courant (A)	3 388	3 818	3 834
Produits des services	0	134	130
Subventions d'exploitation	18	0	20
Autres produits de gestion courante	3 370	3 684	3 684
Produits fonctionnement (C = A+B)	3 388	3 818	3 834
Charges fonctionnement courant (D)	582	922	882
Charges à caractère général	184	462	422
Charges de personnel	399	400	400
Autres charges de gestion courante	0	60	60
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	2 806	2 896	2 952
Charges exceptionnelles larges (E)	54	0	0
EPARGNE DE GESTION (C-F)	2 752	2 896	2 952
Intérêts (G)	79	80	160
Charges de fonctionnement (I = F+G)	715	1 002	1 042
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	2 673	2 816	2 792
Capital (K)	220	220	329
EPARGNE NETTE (L = J-K)	2 453	2 596	2 463

En investissement les crédits de paiement devront être ajustés au regard de

- l'épargne nette potentielle
- Les co-financements en cours de négociation avec l'agence de l'eau
- La préservation sur le moyen terme du fonds de roulement

A ce stade sur la base des échéanciers délibérés des autorisations de programmes les crédits de paiement s'élèvent à 6 959 K€. Pour autant ce chiffre n'intègre pas les besoins identifiés dans le schéma directeur de l'eau en cours de réalisation

Programme	2026
PAV15/17	285 000
EAU POTABLE ERBM	1 658 047
GEST RESEAUX EAU POTABLE 24-26	3 850 000
PAV 18-20	5 000
PAV 24/26	1 161 000

VI. Le budget assainissement

A. Les premiers résultats 2025

En fonctionnement l'exercice 2025 présenterait

- Des recettes en légère diminution au regard :
 - de la répartition modifiée fin 2024 du prix de l'eau entre eau potable et assainissement mais pour autant supérieures à la prévision en raison du dernier trimestre 2024. (montant encaissé supérieur au montant rattaché).
 - d'une anticipation à la baisse des volumes consommés
 - d'un montant de participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) ramené à un volume moyen de 100 K€
mais qui intègrent des recettes exceptionnelles
 - la reprise sur la provision constituée dans le cadre de la convention de versement des effluents avec la CALL (541 K€)
 - la facturation d'une pénalité pour pollution industrielle à hauteur de 217 K€
- Parallèlement les dépenses s'élèveraient à 2,8 M€ couvrant plus particulièrement:
 - les travaux d'entretien rendus nécessaires par la pollution industrielle constatée (217 K€)
 - le paiement de la convention de reversement des effluents (2021 à 2025) : 2,7 M€

La charge de la dette est stable hors emprunt nouveau (hors avances de l'agence de l'eau)

A ce stade, l'épargne nette s'affiche en baisse de 16%.

k€	2022	2023	2024	BP 2025	estimation 2025
Produits fct courant (A)	8 580	8 363	10 578	9 003	9 792
Produits des services	8 580	8 177	10 444	8 662	9 479
Subventions d'exploitation	0	93	106	283	283
Autres produits de gestion courante	0	93	29	58	30
Produits exceptionnels larges (B)	135	71	34	541	773
Produits fonctionnement (C = A+B)	8 715	8 434	10 612	9 544	10 565
Charges fonctionnement courant (D)	2 214	2 179	769	2 819	2 542
Charges à caractère général	1 299	1 132	302	1 947	2 078
Charges de personnel	915	886	312	750	346
Autres charges de gestion courante	0	161	156	122	118
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	6 366	6 185	9 809	6 184	7 250
Charges exceptionnelles larges (E)	27	4	646	1	0
Charges fonctionnement hs int. (F = C - E)	2 241	2 183	1 415	2 820	2 542
EPARGNE DE GESTION (C-F)	6 474	6 252	9 197	6 724	8 023
Intérêts (G)	344	409	496	438	418
Charges de fonctionnement (I = F+G)	2 585	2 591	1 910	3 258	2 960
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	6 130	5 843	8 702	6 286	7 605
Capital (K)	1 922	1 894	1 952	2 185	1 957
EPARGNE NETTE (L = J-K)	4 208	3 949	6 750	4 101	5 648

- Avec une consommation estimée à plus de 80% des dépenses prévues, les dépenses d'investissement sont en forte progression.

k€	2022	2023	2024	BP 2025	estimation 2025
Dépenses d'investissement hors ann	9 852	2 952	4 549	9 856	7 717
Financement des investissements	8 665	6 466	8 521	6 773	6 949
Epargne nette	4 208	3 949	6 750	4 101	5 648
Ressources propres d'investissem	222	23	527	0	0
Opération pour cpte de tiers (rec)	1 926	2 072	142	1 422	620
Subventions yc affectations	995	336	563	1 035	482
Emprunt	1 314	86	539	215	199
Variation du résultat global de clôture	- 1 171	3 514	3 972	- 3 083	- 768

k€	2022	2023	2024	2025
Résultat global de clôture (RGC)	4 778	8 222	12 194	9 111
				11 426

Sans recours à l'emprunt elles seront financées par les aides et avances de l'agence de l'eau et le fonds de roulement.

Les projets significatifs portent sur :

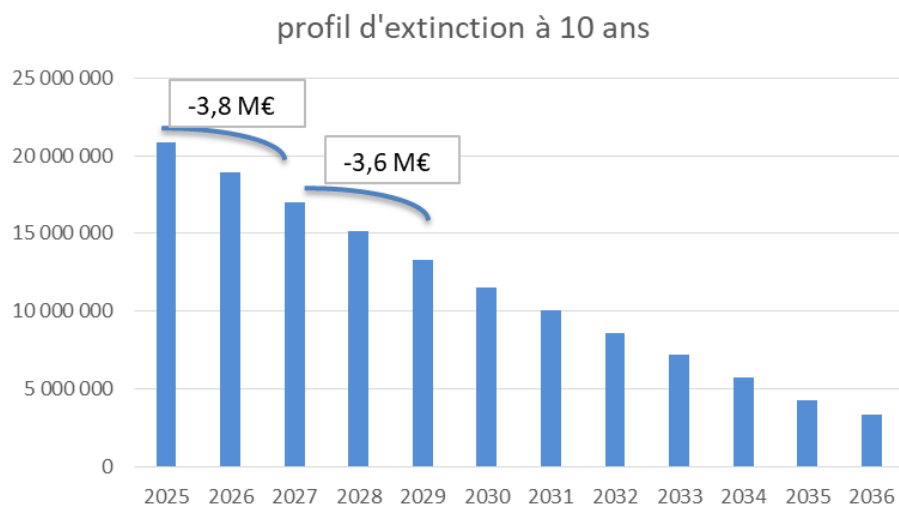
Mise en conformité du système assainissement carvin	Poste relèvement Bottiaux	1 509 K€
	Dévoisement Eau potable Bottiaux	218 K€
Les dépenses de gestion patrimoniale du réseau	Oignies secteur Kennedy	2 065 K€
	Oignies secteur Moulin	400 K€
	Montigny traitement assainissement lac	1 643 K€
Travaux assainissement sur les cités ERBM	Noyelles-Godault-Drocourt- Oignies	295K€

B. La structure de la Dette

Au 31 décembre 2025, sans nouvelle convention de financement agence de l'eau, l'encours de dette du budget assainissement s'élèvera à 20,8 M€. Aucun nouvel emprunt n'a été budgété en 2025, cet encours est donc une nouvelle fois en baisse de 1,6M€. La dette est composée de 56 emprunts

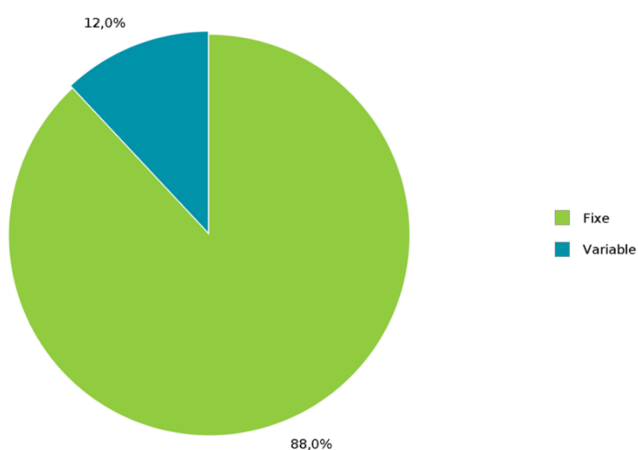
➤ Le profil d'extinction de la dette

Le profil d'extension de la dette fait apparaître une forte réduction de l'encours, dégagant ainsi des marges pour les investissements significatifs à venir en terme de collecte et traitement des eaux usées.



➤ Le type de risque

Au 31/12/2025, la dette consolidée se compose de 2 types de risques :

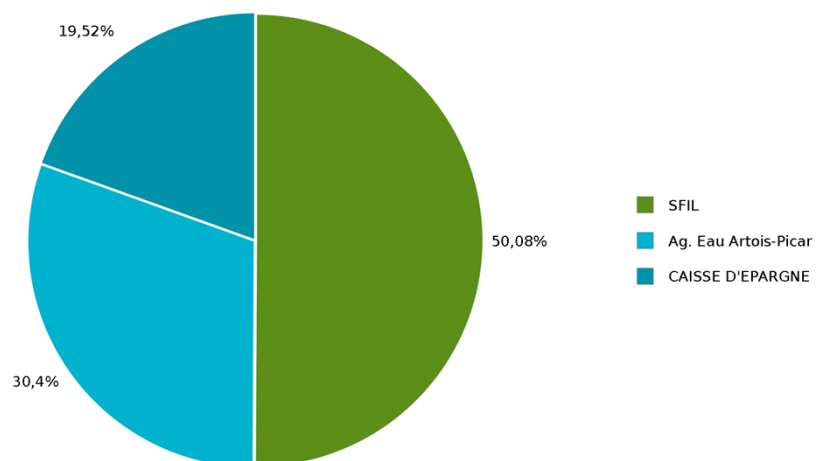


L'ensemble des emprunts est en catégorie A1 selon la charte Gissler.

Le taux moyen s'élève à 1,76% contre 2,01% au 31 décembre 2024.

➤ La dette par organisme

La dette consolidée repose sur trois prêteurs, avec la spécificité des financements de l'agence de l'eau correspondant à des avances remboursables sans intérêt.



C. La situation des autorisations de programmes au 26 septembre 2025

Programme	Montant prévu de l'AP	AP conso antérieure	2025	réalisé 2025 en ttc	réalisé 2025 en ht	2026	2027	2028	2029
ASSAINISSEMENT ERBM	3 122 369,90	13 117,21	275 418,49	317 772,23	265 593,81	1 975 031,51	418 622,48	137 499,94	302 680,27
CONFORMITE DECONNEXIONS CARVIN	14 086 000,00	0,00	2 272 000,00	1 179 642,59	983 035,49	874 000,00	1 277 500,00	4 662 500,00	5 000 000,00
CONFORMITE COURCELLES	16 191 810,00	810,00	291 050,00	53 884,61	45 495,51	2 893 700,00	7 198 750,00	5 807 500,00	0,00
GESTION RESEAUX ASSAINISSEMENT	11 019 427,84	2 229 427,84	5 409 440,00	3 070 219,65	2 558 516,37	3 020 560,00	0,00	0,00	0,00
PAS SECTEUR EST	10 315 892,66	10 254 272,33	0,00	0,00	0,00	61 620,33	0,00	0,00	0,00
PAS SECTEUR NORD	13 403 325,14	13 180 914,97	0,00	0,00	0,00	222 410,17	0,00	0,00	0,00
PAS UT AHB - CONFORMITE	18 564 283,50	563 033,50	325 000,00	193 310,94	161 092,45	10 176 250,00	7 500 000,00	0,00	0,00
PAV15/17	9 671 583,38	9 043 913,92	51 200,00	5 302,75	4 418,96	576 469,46	0,00	0,00	0,00
PAV18-20	2 102 087,92	40 837,92	73 250,00	0,00	0,00	1 988 000,00	0,00	0,00	0,00
PAV24-26	1 367 600,00	0,00	50 000,00	9 160,45	8 236,67	1 317 600,00	0,00	0,00	0,00

D. Les orientations budgétaires 2026 pour le budget assainissement

La préparation budgétaire 2026 se base sur les hypothèses suivantes :

- Une stabilisation de la redevance assainissement dans l'attente des simulations de l'impact du coefficient de performance qui sera appliqué (basé sur la qualité et la connaissance du réseau d'assainissement)
- La disparition des primes épuratoires versées par l'agence de l'eau
- L'intégration d'une provision pour contentieux lié à la pollution industrielle facturée en 2025
- Le retour au niveau normal (650 K€) de la facturation du rejet des effluents à la CALL après la finalisation de la convention et le rattrapage 2021-2024 en 2025
- La diminution de l'encours de la dette.

k€	2024	estimation 2025	2026
Produits fct courant (A)	10 578	9 792	9 472
Produits des services	10 444	9 479	9 442
Subventions d'exploitation	106	283	0
Autres produits de gestion courante	29	30	30
Produits exceptionnels larges (B)	34	773	15
Produits fonctionnement (C = A+B)	10 612	10 565	9 487
Charges fonctionnement courant (D)	769	2 542	1 609
Charges à caractère général	302	2 078	1 128
Charges de personnel	312	346	363
Autres charges de gestion courante	156	118	118
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	9 809	7 250	7 863
Charges exceptionnelles larges (E)	646	0	217
Charges fonctionnement hs int. (F = D - E)	1 415	2 542	1 826
EPARGNE DE GESTION (C-F)	9 197	8 023	7 661
Intérêts (G)	496	418	358
Charges de fonctionnement (I = F+G)	1 910	2 960	2 184
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	8 702	7 605	7 303
Capital (K)	1 952	1 957	1 912
EPARGNE NETTE (L = J-K)	6 750	5 648	5 390

Dans ces conditions, l'épargne nette serait en baisse de 0,3 M€.

En investissement les crédits de paiement devront être ajustés au regard de

- l'épargne nette affinée
- Les co-financements en cours de négociation avec l'agence de l'eau
- La préservation sur le moyen terme du fonds de roulement

A ce stade sur la base des échéanciers délibérés des autorisations de programmes les crédits de paiement s'élèveraient à 12 929 K€ brut

Pour autant ce chiffre n'intègre pas les besoins identifiés pour la mise en conformité de l'unité technique Hénin-Beaumont. Les procédures de consultation et la planification des travaux étant encore en cours.

Programme	2026
ASSAINISSEMENT ERBM	1 975 032
CONFORMITE DECONNEXIONS CARVIN	874 000
CONFORMITE COURCELLES	2 893 700
GESTION RESEAUX ASSAINISSEMENT	3 020 560
PAS SECTEUR NORD	222 410
PAV 15/17	576 469
PAV18-20	1 988 000
PAV 24-26	1 317 600

VII. La feuille de route Financière

Au-delà des aspects budgétaires la feuille de route financière, budgétaire et comptable est ambitieuse et se structure autour des axes suivants :

- Pilotage et prospective : définir le chemin financier de déploiement des actions
- Organisation budgétaire : traduire la trajectoire dans l'organisation budgétaire
- Procédure et contrôle interne : appréhender le cadre normatif lié aux finances, définir les modes opératoires et les procédures financières
- Exécution des recettes et des dépenses

Pour 2025 et 2026, au-delà de la poursuite du travail sur la qualité comptables des immobilisations, deux dimensions transversales ont été identifiées. Elles sont reprises dans la démarche de contrôle interne :

- L'organisation de la fonction comptable, son animation et sa professionnalisation notamment par la formalisation de procédures
- Le déploiement du contrôle interne, dispositif sécurisant la collectivité et protecteur des agents impliqués dans les fonctions financières au sens large.

Le règlement budgétaire et financier, qui devra être présenté au conseil communautaire en 2026 sera l'un des documents structurants produit dans le cadre de cette feuille de route.

VIII. LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES Enjeux et perspectives 2026

Le rapport d'orientation budgétaire est le premier temps du cycle budgétaire permettant au Conseil Communautaire de valider les choix et les orientations stratégiques budgétaires et les engagements pluriannuels de l'établissement public.

Les collectivités s'inscrivent, depuis plusieurs années, dans une démarche maîtrise de dépenses en matière de ressources humaines, dans un contexte budgétaire contraint. Néanmoins elles cherchent également à se réinventer, à se réorganiser afin de répondre de façon efficiente aux besoins des usagers et aux enjeux du territoire.

La fonction RH poursuit donc sa mutation d'un service de gestion du personnel vers une fonction RH davantage partagée, prestataire de service qui cherche à accompagner les services opérationnels sur les différents champs des ressources humaines.

Au sein de l'agglomération, cette évolution est une priorité depuis plusieurs années et cela se traduit par la poursuite de plusieurs axes stratégiques.

- Evoluer dans le cadre de la GPEEC,
- Accompagner la transformation, le changement,
- Garantir l'équité entre agents,
- Valoriser les parcours et les compétences,
- Agir pour l'égalité femmes – hommes et contre les discriminations,
- Être moteur de la Qualité de Vie au Travail,
- Partager la fonction RH, en particulier avec les managers,
- Piloter et maîtriser la masse salariale,
- Accompagner la dématérialisation (voir notamment le cadre des évaluations),
- Sécuriser les actes et procédures

Ces enjeux se retrouvent notamment dans le schéma directeur des RH et dans l'agenda social 2023-2026.

Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport s'articule de la façon suivante :

1. La structure et l'évolution des effectifs.
 2. Le pilotage de la masse salariale.
 3. Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.
1. Structure et Evolution des effectifs

L'objectif poursuivi, depuis plusieurs années, au sein des services communautaires est de contenir l'évolution des effectifs de la collectivité tout en garantissant la qualité du service public, tout en assurant l'adaptation de ces mêmes effectifs aux évolutions de compétences.

Ainsi depuis plusieurs années, chaque création de poste a été compensée par une suppression de poste, chaque départ définitif de la collectivité a fait l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (*remplacement poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression du poste*).

D'une façon générale, le principe appliqué au sein de l'Agglomération est que, sauf instauration d'une politique nouvelle, votée par le Conseil Communautaire, toute création de poste doit être accompagnée d'une réflexion proposant une économie de poste ou une compensation budgétaire, autant que possible.

a) Structure des effectifs par catégorie et par filière (hors emploi de cabinet, contractuels sur emploi non permanent, contrat pec, apprentis)

emplois permanents occupés au 31/08/2025				
Occupé par un titulaire	A	B	C	TOTAL

filière administrative	22	16	38	76
filière technique	12	14	115	141
filière culturelle	1	1	2	4
filière animation	0	3	1	4
TOTAL titulaires	34	34	156	224
Occupé par un non titulaire	A	B	C	TOTAL
filière administrative	12	0	4	16
filière technique	7	5	40	52
filière culturelle	0	0	0	0
TOTAL non titulaires	19	5	44	68
TOTAL	53	39	200	293

Les emplois permanents au 31/8/2024 sont occupés par agents sur emplois permanent répartis de la façon suivante :

- 224 agents titulaires sur emplois permanents
- 68 agents non titulaires sur emplois permanents

Si on regarde par filière, la répartition des effectifs s'effectue de la façon suivante :

- sur la filière administrative : 75 titulaires et 16 contractuels sur emploi permanent
- sur la filière technique : 141 titulaires et 52 contractuels sur emploi permanent

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité par rapport à l'année 2024 au niveau de la structure des effectifs de l'établissement.

Enfin il est à noter sur l'établissement comprend également de façon stable :

- 4 emplois fonctionnels : 1 emploi de DGS, 3 emplois de DGA
- 3 emplois de cabinet (1 emploi de directeur, deux emplois de collaborateur)
- 4 emplois de collaborateurs de groupe
- 2 contrats PEC
- 5 postes d'apprentis

b) Structuration de l'encadrement :

Les effectifs de l'agglomération sont articulés par différentes strates managériales, qui tout niveau confondu, représentent 15 % des effectifs.

EMPLOI DE DIRECTION (DGS, DGA)	4
DIRECTEUR-TRICE	11
CHEF-FE DE SERVICE	20
CHEF D'EXPLOITATION	9
TOTAL	44
293	15 %

c) Evolution des effectifs

Exercice budgétaire	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/10/2024	31/08/2025
fonctionnaires	209	208	206	206	198	201	231	224
Non titulaires sur poste permanent	16	19	20	21	57*(24)	69	61	68

Emplois permanents non pourvus	8	8	15	14	30*(21)	19	15	15
Total emplois permanents	233	235	241	241	285	289	307	307
apprentis	0	0	3	3	5	5	5	5
PEC, emploi avenir	4	3	5	2	2	2	2	2
Collaborateur de groupe	4	4	4	4	4	4	4	4

*s'agissant des 68 postes occupés par des non titulaires sur emplois permanents, il faut préciser que 33 postes d'une part et 8 postes d'autre part sont issus de la reprise en régie de la collecte des déchets et des déchetteries, et sont occupés à ce jour par des agents transférés (en CDI) ou des agents recrutés en CDD.

Pour chacun de ces agents les études statutaires sur l'intérêt d'intégrer la FPT se poursuivent au fil de l'eau à la demande des agents

2. Le pilotage de la masse salariale

a) Le budget consacré à la masse salariale (chapitre 012)

Pour mémoire, il est calculé chaque année en prenant en compte :

- ✓ L'état des effectifs au 31 décembre de l'année n (*situations statutaires, supplément familial, indemnité de résidence, régimes indemnitaires*) multiplié par 12 mois duquel sont retranchés l'enveloppe prévisionnelle des départs tous motifs confondus,
- ✓ La projection des recrutements sur emplois vacants en optimisant la durée sur l'exercice budgétaire en fonction des besoins du service,
- ✓ la projection des avancements d'échelons et de grades proratisée en fonction de la date de l'évènement,
- ✓ Les rémunérations et cotisations des élus (chap. 65) et collaborateurs de groupe (chap. 656),

Le montant ainsi obtenu correspond à la **masse salariale dite « incompressible »** de la collectivité.

Viennent s'ajouter traditionnellement les **dépenses liées à des mesures nationales ou à des charges obligatoires** applicables à la collectivité :

- ✓ L'assurance statutaire,
- ✓ La médecine préventive,
- ✓ La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : en discussion dans le cadre des discussions budgétaires nationales
- ✓ Les cotisations patronales et les augmentations de la part CNRACL,
- ✓ Le versement mobilité, financement du CNFPT, Centre de Gestion, ...
- ✓ L'impact budgétaire des réformes statutaires.
- ✓ Une provision permettant de maintenir au même niveau que les années précédentes les efforts de la collectivité en matière d'avancement de grade et promotions internes ainsi que les nominations après réussite à concours/examen professionnel,

Ainsi que les dépenses liées à la **politique sociale en matière RH** de la collectivité :

- ✓ participation aux chèques-déjeuner,
- ✓ participation aux mutuelles labellisées,
- ✓ participation au contrat de maintien de salaire,
- ✓ adhésion au comité national des œuvres sociales (CNAS)

b) état des lieux sur la réalisation 2024 :

Considérant ces différents éléments, le **budget 2024** du chapitre 012 est aujourd'hui consommé tel que ci –dessous :

	BP2025	DM 2025 (provision cotisation CNRACL)	Réalisé 31/08/2025	consommation projetée 2025	consommation projetée 2025 %
Chapitre 012 (hors élus)	16 950 000€	230 000 €	11 211 033 €	16 862 062 €	98.15 %

c) Le budget de fonctionnement de la « politique RH » hors masse salariale (Chapitre 011, 65, 6586)

Il correspond aux :

- ✓ Frais liés aux inscriptions en formation et colloques
- ✓ Frais de mission,
- ✓ Frais de gestion (abonnement, annonces ...)
- ✓ Accompagnement des services
- ✓ Accompagnement des agents
- ✓ Formation en matière de santé et sécurité (permis, caces..)
- ✓ Formation hors CNFPT, apprentis, etc...

Chapitre 011	BP 2025	Consommation 31/08	% projeté fin 2025
	156 450 € + 62 038 € (RAR) = 218 488 €	82.73%	98 %

Chapitre 65 et 6586		BP 2025	Consommation 31/08	% projeté fin 2025
	Subvention à l'Amicale du Personnel	94 500 €	100 %	100 %
	Indemnité des Conseillers	510 901 €	72.40 %	100 %
	Cotisation retraite élus	106 575 €	82.60 %	100 %
	Frais de missions mandats spéciaux	1000 €	0 €	0 €
	Formation des élus	15 000 €	2.33 %	14 650 €

BP 2025	
Frais de personnel groupe d'élus	147 073 €

Pour rappel, le montant total des dépenses de formation des élus ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Leur montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du même montant. Ces charges constituent, pour le budget des collectivités, une dépense obligatoire.

d) Les recettes de fonctionnement RH

Un certain nombre de recettes RH ont été ou seront perçues en 2024 :

- des recettes issues du remboursement du FIPHP à hauteur de 32 690 € (au 31/08)
- des recettes issues du remboursement de notre assurance statutaire et de la CPAM lorsque nous pratiquons la subrogation à hauteur de 200 835 € (au 31/08/2025)

Enfin, la CAHC a été retenue par la caisse des dépôts pour un appel à projet du fond national de prévention à destination des professions de la collecte. Un financement de 282 500€ est prévu en 2024/2025/2026 afin de nous accompagner dans cette démarche.

3. Perspectives budgétaires 2026

En termes de dépenses, la préparation du BP 2026 se fera dans un contexte contraint limitant l'augmentation du chapitre 012 au seul GVT.

Par ailleurs, les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités nous invitent depuis plusieurs années à réinterroger systématiquement le plan de recrutement, et à réexaminer chaque mobilité.

Par ailleurs, la préparation du budget RH devra probablement tenir compte des éléments suivants :

- maintien de la suppression de la GIPA
- l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de 4 pts : 234 043 €/an

Les autres budgets pilotés par la DRH resteraient globalement stables à périmètre constant.

4. Perspectives 2026 : la feuille de route RH

Au-delà de la prospective budgétaire, les grands enjeux RH sont identifiés pour les prochaines années. L'année 2026 sera une année de renouvellement des membres du Conseil Communautaire mais également des représentants du personnel.

La feuille de route de la Direction des Ressources Humaines est connue et pourra s'inscrire dans une forme de continuité en poursuivant son processus de modernisation afin de rendre le meilleur service possible aux agents de l'Agglomération tout en garantissant un cadre juridique sécurisé.

Ces enjeux ont été traduits dans **le schéma directeur des ressources humaines et partagé dans le cadre du dialogue social dans le cadre de l'agenda social.**

Ils seront réactualisés dans le futur projet des lignes directrices de gestion 2026-2032

De façon synthétique, ces grands enjeux s'articuleront autour de 3 grands axes :

- **Poursuivre la modernisation et la digitalisation de la fonction RH :**

Un certain nombre de transformations ont déjà été réalisées : instauration de la fiche de paie dématérialisée, adoption de la carte titre-restaurant, refonte et sécurisation des arrêtés RH, sécurisation des délibérations créatrices d'emplois et du tableau des effectifs, réalisation d'un tableau de bord RH.

Les prochains chantiers RH concerneront ainsi la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et la mise en place d'un portail RH au sein d'un intranet communautaire

- Consolider l'accompagnement des agents dans leur carrière et dans leur emploi :

Il s'agira de renforcer l'accompagnement RH des agents à travers notamment, les rendez-vous individuels de carrière, un plan de prévention des RPS, la refonte de la procédure de recueils des accidents de service, la création d'une procédure de protection des agents face aux agressions et incivilités, et la révision de la procédure d'accueil des nouveaux agents arrivants

- Poursuivre la structuration d'une fonction RH partagée avec les encadrants :

La fonction RH est plurielle, certains aspects réglementaires sont incontournables et s'imposent à tous, mais doivent être expliqués et transmis aux managers, d'autres aspects sont par essence partagés et doivent conduire à un véritable dialogue de gestion (indicateurs, recrutement, moyens, organisation) entre la DRH et les services opérationnels.

Il s'agira de poursuivre la formation et la sensibilisation des managers à travers un parcours de formation diversifié adapté, l'objectif étant à terme d'outiller chaque encadrant de l'établissement et de pouvoir constituer un réseau d'encadrants.